



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 1997
Français
Original : anglais

Comité de l'information
Dix-neuvième session
13-19 mai et
2-9 septembre 1997
Questions de fond

Évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport intitulé «Évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld» (A/AC.198/1997/2).

Observations du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a étudié le rapport sur l'évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, établi par deux consultants. Il est heureux de constater que bon nombre des recommandations figurant dans ce rapport vont dans le sens des efforts qui sont déjà déployés par la Bibliothèque. Ces efforts visent à maximiser l'emploi de nouvelles techniques plus rentables et à assurer une utilisation optimale des ressources existantes. Le Secrétaire général voudrait appeler l'attention du Comité de l'information sur le fait que certaines des recommandations faites par les consultants ont des incidences financières. Au cas où le Comité et l'Assemblée générale décideraient de donner suite à ces recommandations, le Département de l'information s'efforcerait dans toute la mesure possible de les appliquer en redéployant les ressources existantes ou sur la base d'un financement extrabudgétaire.

2. Des observations sont présentées ci-après sur chacune des recommandations.

Recommandation 1. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation.

Recommandation 2. La maîtrise de l'anglais doit être un critère de sélection primordial pour les postes d'indexeur. Étant donné que la plupart des indexeurs sont recrutés dans les classes de début (P-2/P-3) par la voie de concours nationaux ou de concours internes organisés à l'intention des agents des services généraux, leur connaissance de la langue anglaise serait évaluée dans le cadre des épreuves du concours.

Recommandation 3. Un dispositif a déjà été mis en place pour le contrôle de la qualité et il est renforcé progressivement dans la mesure où les ressources le permettent. Des mesures supplémentaires seront prises lorsque le Système intégré de gestion de la Bibliothèque sera complètement opérationnel.

Recommandation 4. Cette opération a déjà été amorcée et elle sera poursuivie en fonction des besoins.

Recommandation 5. Les informations à caractère confidentiel ou quasi confidentiel ne sont pas affichées sur l'Intranet. Toutefois, cette recommandation ne concerne pas seulement la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. La protection des mots de passe est assurée par le Bureau des services de conférence et services d'appui.

Recommandation 6. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation. Comme le coût des abonnements à des services de ce type a augmenté rapidement, le Département de l'information cherche à dégager de nouveaux moyens de

financement en redéployant les ressources existantes ou, là où ce sera possible, en faisant appel à des contributions volontaires afin de pouvoir fournir à l'ensemble des États Membres et au Secrétariat tous les services nécessaires en matière d'information électronique.

Recommandation 7. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation.

Recommandation 8. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation, là où elle se justifie. Toutefois, en période de contraintes budgétaires, cette question n'est pas prioritaire. Le tri continu des publications externes permet de réduire l'encombrement causé par l'accumulation de documents provenant d'organisations intergouvernementales et des institutions spécialisées et élimine ainsi la nécessité d'installer des rayonnages plus compacts. De surcroît, le Service des bâtiments du Bureau des services de conférence et services d'appui a émis l'opinion que le bâtiment abritant la Bibliothèque n'était pas conçu pour supporter des rayonnages compacts qui sont très lourds.

Recommandation 9. Le Secrétaire général prend acte de cette recommandation. Il sollicitera le concours de tous les services du Secrétariat concernés, au Siège et dans les bureaux extérieurs, pour voir s'il est possible de l'appliquer concrètement. Pour les pays où il n'existe pas de bureau des Nations Unies, le raccordement au réseau Internet est un préalable indispensable. Par ailleurs et dans la mesure du possible, on cherchera activement à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour élargir l'accès des bibliothèques à l'information fournie par l'ONU sous forme électronique.

Recommandation 10. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation. Tous les trois ans, les services de la Bibliothèque devraient donner lieu à une enquête portant sur un domaine particulier : services de référence, utilisation des publications en série, utilisation des publications des institutions spécialisées, etc.

Recommandation 11. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation.

Recommandation 12. Le Secrétaire général prend acte de cette recommandation. La proposition de mettre en place un mécanisme de recouvrement des coûts pour les photocopies, les renseignements nécessitant des recherches approfondies en ligne et les sorties imprimées communiqués par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld sera étudiée dans le contexte des mesures de réforme que le Secrétaire général soumettra en vue de réduire les dépenses administratives globales de l'Organisation.

Recommandation 13. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation.

Recommandation 14. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation. Un module de suivi incorporé au Système intégré de gestion de la Bibliothèque serait un excellent instrument pour repérer des possibilités d'économies. Le Groupe de l'automatisation de la Bibliothèque Hammarskjöld prêtera son concours pour la rédaction des rapports correspondants, quand ils ne sont pas déjà accessibles par le système Horizon. Toutefois, en attendant, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld continuera à procéder manuellement pour identifier des publications en série à éliminer.

Recommandation 14. Le Secrétaire général prend acte de cette recommandation. La conservation des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies est une fonction essentielle confiée à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Cependant, les opinions divergent quant à la définition des moyens de conservation dans le domaine de l'information. Le Comité de coordination des moyens informatiques, dont la Bibliothèque Dag Hammarskjöld est membre, devrait se pencher sur la question de la durabilité des supports et émettre un avis sur l'opportunité d'utiliser tel ou tel support pour la constitution d'archives avant la réintroduction des microfiches. La publication des documents de l'ONU sous forme de volumes reliés se poursuivra et cette fonction est déjà sous-traitée.

Recommandation 16. Le Secrétaire général prend acte de cette recommandation mais les ressources existantes ne permettraient pas de l'appliquer. On pourrait faire appel à des contributions volontaires pour aider à financer une telle opération.

Recommandation 17. Le Secrétaire général a le plaisir d'informer le Comité que cette recommandation est en cours d'application.

Recommandation 18. Le Secrétaire général a le plaisir d'informer le Comité que cette recommandation est en cours d'application.

Recommandation 19. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation. Il convient de noter que le Bureau des services de conférence et services d'appui, qui est responsable au premier chef des services de téléconférence, cherche déjà à développer l'utilisation de ce moyen de communication.

Recommandation 20. Des efforts sont déjà déployés pour accélérer la mise au point du Système intégré de gestion de la Bibliothèque; il devrait être complètement opérationnel dans le courant de l'année 1997 (voir également la recommandation 23 ci-dessous).

Recommandation 21. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation dans la mesure où il est possible de

l'appliquer dans la limite des ressources existantes. La dotation en effectifs actuellement prévue dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 constitue un bon point de départ. Les effectifs alloués à la Section de la mise en valeur des ressources électroniques seront réévalués après un certain laps de temps.

Recommandation 22. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation. Dans le projet du budget pour l'exercice biennal 1998-1999, un fonctionnaire supplémentaire a été affecté à la coordination.

Recommandation 23. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation. Le Système intégré de gestion de la Bibliothèque devrait être complètement opérationnel dans le courant de l'année civile 1997. Le module «achats» est en service et les autres modules devraient commencer à fonctionner dans les mois qui viennent.

Recommandation 24. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation. Des ordinateurs individuels supplémentaires ont été mis à la disposition de la Bibliothèque en 1996 et le projet de budget pour l'exercice 1998-1999 contient une demande de crédits pour l'achat de nouveaux ordinateurs, subordonnée à l'approbation de l'Assemblée générale.

Recommandation 25. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation et a le plaisir de signaler au Comité de l'information qu'elle est couramment appliquée à l'heure actuelle. Des crédits ont été demandés dans le projet de budget de l'exercice 1998-1999 pour remplacer le matériel obsolète; ils sont subordonnés à l'approbation de l'Assemblée générale.

Recommandation 26. Le Secrétaire général convient qu'il est nécessaire de maintenir un équilibre entre les documents imprimés et les documents électroniques pour ce qui est de leur disponibilité.

Recommandation 27. Le Secrétaire général souscrit à cette recommandation et tient à rappeler que la communication entre les fonctionnaires et la formation du personnel ont toujours été encouragées.

Recommandation 28. Le Secrétaire général convient que les futurs critères de recrutement devraient privilégier la connaissance et la maîtrise de l'outil informatique, outre les connaissances et les études théoriques en bibliothéconomie. Les programmes d'enseignement universitaire destinés aux bibliothécaires et aux spécialistes des techniques de l'information évoluent constamment, notamment en raison de l'importance que prennent actuellement le réseau Internet et les technologies connexes. En outre, du fait des mutations rapides, l'acquisition de nouvelles qualifications dans le

domaine des techniques de l'information doit être un processus continu, non seulement pour les personnes nouvellement recrutées mais aussi pour les fonctionnaires qui sont en poste depuis plus longtemps.
